



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 603-26 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 603-26 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2026, adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité / Règlements.

Donné à Saint-Simon, ce 14^e jour de janvier 2026.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, au www.saint-simon.ca/avis-publics, conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité, le 14 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour de janvier 2026.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière